

Les personnels du collège Lavoisier
2-4, rue Lavoisier
93500 PANTIN

A Monsieur le Principal du collège,
A Monsieur le Directeur Académique,
A Monsieur le Recteur de l'académie ,

Pantin, le 31 octobre 2020

Messieurs,

Nous avons appris hier soir avec stupéfaction que le temps d'échange de deux heures prévu le lundi 2 novembre entre enseignantes et enseignants, déjà bien insuffisant au regard des circonstances, était annulé et que nous devions reprendre les cours à 8h30 selon notre emploi du temps habituel.

Cette rentrée n'a pourtant rien d'habituel.

Le vendredi 16 octobre, un de nos collègues a été violemment assassiné, décapité, en sortant de son établissement scolaire parce qu'il avait fait un cours sur la liberté d'expression. A travers l'assassinat de Samuel Paty, c'est le cœur de notre métier qui a été attaqué.

Comment, après une telle attaque, reprendre les cours comme à l'habitude ? Il est pour nous impossible de nous retrouver lundi devant nos élèves, sans avoir pu au préalable échanger, discuter, élaborer collectivement ce que nous devons leur dire, comment, dans quel cadre. Il est inenvisageable que l'hommage à notre collègue se résume à une simple minute de silence. Notre profession a été brutalement attaquée, nous avons besoin de temps pour pouvoir préparer une véritable reprise.

En parallèle, nous faisons face à une crise sanitaire sans précédent. La France est confinée, mais ses établissements scolaires ne le sont pas. Nous avons pris connaissance du nouveau protocole sanitaire renforcé le 30 octobre pour une rentrée le 2 novembre.

Ce qui nous est demandé est impossible. Nous ne pouvons tout simplement pas reprendre les cours sans un temps collectif, partagé, entre personnels.

Aussi nous demandons la banalisation de la journée du lundi 2 novembre pour :

- Construire collectivement un temps d'échange, de recueillement et d'hommage avec nos élèves qui soit réellement porteur de sens et qui ait lieu le mardi 3 novembre,
- Réfléchir à l'adaptation locale du protocole sanitaire. Si bien sûr la continuité pédagogique, en présentiel, est essentielle pour nos élèves, une réorganisation du temps scolaire permettant d'assurer la sécurité des personnels, des élèves et de leur famille est indispensable. Le texte national prévoit une adaptation dans le cas où un établissement au regard de sa taille et de son organisation n'est pas en mesure de respecter les règles posées. C'est le cas de notre établissement sous-dimensionné dont le nombre de salles est inférieur au nombre de divisions et où les distanciations sociales sont impossibles à mettre en œuvre.

Dans le cas d'une réponse négative de votre part et devant l'absolue nécessité de ce temps avant la reprise des cours avec nos élèves, nous n'aurons pas d'autre possibilité que de prendre ce moment d'échange en exerçant notre droit de grève.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de notre plus sincère attachement au service public d'éducation.

Les personnels réunis en assemblée générale